Médicaments anti-rhume : que doit-on dire aux malades ?

Compte Test - 2023-11-05 18:51:41 - Vu sur pharmacie.ma

Les patients sont de plus en plus méfiants vis-à-vis des traitements anti-rhume. En l'absence de communication officielle, les professionnels de santé ont été pris au dépourvu.

Quant aux utilisateurs de ces traitements, ils estiment, dans leur majorité, que ces médicaments ne doivent plus être utilisés comme c'est le cas dans d'autres pays, sachant que seuls les médicaments contenant de la pseudoéphédrine sont concernés.

C'est l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM – France) qui a suscité des inquiétudes parmi les usagers de ces médicaments le 22 octobre 2023, date à laquelle elle a publié un point d'information intitulé «En cas de rhume, évitez les médicaments vasoconstricteurs par voie orale !» Dans ce point d'information, l'Agence française indique que «Des infarctus du myocarde et des accidents vasculaires cérébraux peuvent survenir après l'utilisation de médicaments vasoconstricteurs à base de pseudoéphédrine destinés à soulager les symptômes du rhume». D'après l'Agence française, ces événements peuvent se produire quelles que soient la dose et la durée du traitement. Elle précise, toutefois, que le risque demeure très faible.

L'ANSM a pris sa décision en s'appuyant sur des données récentes issues des bases de données de pharmacovigilance et de la littérature médicale qui font état de cas de syndromes d'encéphalopathie réversible postérieure (PRES) et de syndromes de vasoconstriction cérébrale réversible (RCVS) après la prise d'un vasoconstricteur oral contenant de la pseudoéphédrine. Et comme ces médicaments sont commercialisés dans d'autres pays européens, l'ANSM a demandé leur réévaluation au niveau européen sur la base de ces nouvelles données. Les conclusions de cette réévaluation européenne du rapport bénéfices/risques de la pseudoéphédrine ne seront connues que dans environ six semaines.

Le Collège de la médecine générale, le Conseil national professionnel d'ORL, ainsi que l'Ordre national des pharmaciens et les Syndicats de pharmaciens d'officine s'associent à cette recommandation de ne pas utiliser les formes orales des médicaments vasoconstricteurs pour soulager les symptômes du rhume, une rhinopharyngite bénigne d'origine virale.

Étant donné que quatre spécialités à base de pseudoephedrine sont commercialisées au Maroc, on peut légitimement nous poser des questions sur leur place dans la prise en charge du rhume. Doit-on nous aligner sur la France en déconseillant leur utilisation ou doit-on attendre le compte rendu de la réévaluation européenne ?

En principe, c'est à la Commission nationale de pharmacovigilance, et à elle seule, de réévaluer le rapport bénéfices/risques de la pseudoéphédrine et de prendre les décisions qui s'imposent. Ses recommandations devront être rapidement communiquées aux professionnels de santé afin qu'ils puissent informer, à leur tour, les malades.